

Conseil communautaire Mars 2021

Compétence Mobilité

Pour cette délibération, je voterai contre. Ce n'est pas le contenu de la convention qui me pose problème, mais c'est le refus de la prise de compétence "mobilité" par notre Communauté de Communes.

Je suis surpris de cette position, car il me semble que nous tous élus, nous réclamons le pouvoir de décider localement.

L'esprit de la loi LOM, qui entend supprimer les zones blanches de la mobilité, n'est pas de confier ces zones aux Régions, qui restent et sont confortées dans leur rôle d'autorité organisatrice de mobilité régionale. La loi LOM donne bien la priorité aux communautés de communes et c'est en ce sens que nous devrions décider de prendre cette compétence "mobilité" et devenir une autorité organisatrice de mobilité (AOM). Ce n'est que si nous ne prenons pas cette compétence que la Région en hérite.

Aujourd'hui, vous nous demandez de ne pas prendre cette compétence, c'est à dire d'abandonner définitivement tout pouvoir de décision en matière de mobilité sur notre territoire. Ce choix est définitif, sauf si notre Communauté de Communes se transforme prochainement en Communauté d'Agglomération.

Personnellement, je suis pour cette prise de compétence afin de gérer les problèmes de mobilité au plus près de nos concitoyens et de ne pas dépendre du bon vouloir du pouvoir régional.

La mobilité est déjà et va de plus en plus être une composante essentielle de nos territoires.

Elle est aussi un élément essentiel pour atteindre les objectifs de notre Plan Climat Air Energie Territorial. Le diagnostic de ce Plan a mis en évidence que le principal mode de transport dans les déplacements domicile-travail est la voiture pour 81 % des trajets avec un taux d'occupation de 1,38 personne par véhicule. Le transport représente ainsi 36 % des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

Communauté de Communes

C'est aussi le principal contributeur pour les oxydes d'azote (59 %). Comment sera atteint le potentiel de réduction de 30 % inscrit dans notre Plan Climat Air Energie Territorial si nous n'avons pas le pouvoir en matière de mobilité ?

Dans notre département, les Communautés d'Agglomération de Bourg en Bresse, du Pays de Gex et de Haut Bugey Agglomération sont obligatoirement autorité organisatrice de mobilité, mais les communautés de communes de Miribel et du Plateau, de la Côtière à Montluel et de Dombes Saône Vallée le sont aussi et celle du Pays Bellegardien va le devenir en attendant l'AOM unique du Pôle Métropolitain de Genevois Français.

Sur la Région, il y a 58 AOM dont 12 limitées à une seule commune, appelées à évoluer. Ces AOM représentent environ 75 % de la population de la Région.

Alors pourquoi pas notre Communauté de Communes ne deviendrait-elle pas AOM ?

Vous ne voulez pas taxer les entreprises, mais si j'en crois les journaux, il y a aujourd'hui plus de 8 000 personnes qui travaillent sur le PIPA et qui pour la plupart viennent en voiture et contribuent au niveau élevé d'émission de gaz à effet de serre de notre territoire. Dans ce contexte, nos entreprises pourraient contribuer avec le versement mobilité, qui nous permettrait de financer tout investissement et fonctionnement de services ou d'actions qui rentrent dans le champ de compétence de l'AOM, à savoir :

- organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- organiser des services relatifs aux mobilités actives (marche à pied, vélo, trottinette, ... avec ou sans assistance motorisée) ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
- concourir au développement des mobilités actives et partagées ainsi que les mobilités solidaires (exemples : pistes cyclables, aires de covoiturage, garage solidaire, ...).

Ce versement mobilité, entre 0 et 0,75 % des salaires concernés, ne peut être prélevé que si notre communauté de communes prend la compétence mobilité. Il ne peut pas être prélevé par la Région.

Communauté de Communes

Le projet de convention que vous envisagé avec la Région a un coût élevé, plus d'un million d'euros, pour la Région et il a aussi un coût pour notre communauté de communes. Pour la Région ce coût supplémentaire pour la mobilité de notre territoire et celle des autres territoires qui feront de même, ne tombera pas du ciel et il faudra bien que la Région le finance, soit par des économies dans d'autres secteurs soit par des hausses d'impôt.

Je renouvelle mon attachement à notre pouvoir local, dans le cas présent pour décider de l'évolution de la mobilité sur notre territoire, et je vote contre l'abandon de ce pouvoir à la Région, dernière collectivité, hiérarchiquement avant l'Etat.

Enfin pour ne pas nuire à la démocratie, il me semble que la signature de cette convention avec la Région doit se faire avec le nouveau conseil régional issu des élections de juin 2021.